



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2023

SOMMAIRE

Sigles et abréviations..... 4

Liste des tableaux..... 5

Liste des figures 5

Mot du Ministre de l'Économie et des Participations 6

Mot du Directeur Général des Impôts..... 7

Préambule 8

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS 10

 A. Missions, vision stratégique et organigramme 11

 B. Ressources Humaines 16

II. MOBILISATION DES RECETTES FISCALES 18

 A. Exécution des recettes fiscales en budgétaire et en trésorerie
pour l'année 2023 19

 B. Recettes fiscales par services opérationnels 22

 C. Opérations de gestion fiscale 24

 D. Opérations liées à la réalisation des contrôles fiscaux externes 26

 E. Opérations de recouvrement des recettes fiscales 27

III. REFORMES FISCALES POUR L'EXERCICE 2023 30

 A. Réformes relatives à la politique fiscale 31

 B. Réformes relatives à l'administration fiscale..... 34

IV. RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES CONTRIBUABLES..... 36

 A. Obligations envers les contribuables 37

 B. Amélioration de la qualité du service fiscal..... 37

V. RELATIONS INTERNATIONALES..... 38

 A. Actes de coopération internationale..... 39

 B. Rencontres internationales et activités de renforcement
des techniques fiscales 39

ANNEXES 43

 Détail des Recettes Fiscales..... 43

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

4	BAD : Banque Africaine de Développement				Recherches sur le Développement International
	BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux	FMI : Fonds Monétaire International			
	BNC : Bénéfices Non Commerciaux	GNI : Guichet Numérique de l'Investissement			
	CDI : Centre des Impôts	HISP : Hors Impôts sur les Sociétés Pétrolières			
	CFU : Contribution Foncière Unique	IRPP : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques			
	CIME : Centre des Impôts des Moyennes Entreprises	IS : Impôt sur les Sociétés			
	CIPEP : Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers	ISL : Impôt Synthétique Libératoire			
	CUA : Commission de l'Union Africaine	LF : Loi de Finances			
	DAS : Déclaration annuelle des salaires	LFI : Loi de Finances Initiale			
	DCSE : Direction de la Centralisation, de la Statistique et des Emissions	LFR : Loi de Finances Rectificative			
	DDA : Dynamique de Développement en Afrique	LIIR : Logiciel Intégré d'Imposition et de Recouvrement			
	DEP : Direction des Etudes et de la Prospective	Mds : Milliards			
	DGCPT : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	MONP : Main d'Œuvre Non Permanente			
	DGE : Direction des Grandes Entreprises	OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique			
	DGI : Direction Générale des Impôts	ODD : Objectifs de Développement Durable			
	DI : Direction de l'Informatique	OTR : Office Togolais des Recettes			
	DLC : Direction de la Législation et du Contentieux	PADEG : Projet d'Appui à la Digitalisation de l'Economie Gabonaise			
	DPI : Direction Provinciale des Impôts	PARFID : Projet d'Appui Régional à la Formation des Cadres des Impôts et des Douanes			
	DPIE : Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire	PAP : Projet Annuel de Performance			
	DPIHO : Direction Provinciale des Impôts du Haut-Ogooué	PLF : Projet de Loi de Finances			
	DPIMO : Direction Provinciale des Impôts du Moyen-Ogooué	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement			
	DPIN : Direction Provinciale des Impôts de la Ngounié	RAR : Reste A Recouvrer			
	DPIOM : Direction Provinciale des Impôts de l'Ogooué-Maritime	RPI : Recette Principale des Impôts			
	DPWN : Direction Provinciale des Impôts du Woleu-Ntem	SCCA : Service Central du Courrier et des Archives			
	DRS : Direction des Régimes Spécifiques	SRP : Service des Relations Publiques			
	DSF : Déclaration Statistique Fiscale	T2 (N) : 2 ^{ème} Trimestre 2023			
	DVF : Direction des Vérifications Fiscales	T2 (N-1) : 2 ^{ème} trimestre 2022			
	FARI : The Fiscal Analysis of Resource Industries	TADAT : Tax Administration Diagnostic Assessment Tool			
	FERDI : Fondation pour les Etudes et	UO : Unité Opérationnelle			
		VG : Vérification Générale			
		VP : Vérification Partielle			

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs par catégorie et par service.....	6
Tableau 2 : Effectifs par corps de métier.....	6
Tableau 3 : Effectifs par genre.....	6
Tableau 4 : Calendrier des actions de formation PARFID 2023.....	7
Tableau 5 : Exécution budgétaire 2023 de la DGI.....	8
Tableau 6 : Evaluation de l'exécution des recettes fiscales 2023.....	12
Tableau 7 : Recettes fiscales hors pétrole par type d'impôt).....	16
Tableau 8 : Etat du fichier des contribuables actifs et inactifs par centre en 2023.....	18
Tableau 9 : Fiche de suivi des déclarations fiscales.....	19
Tableau 10 : Fiche de suivi des contrôles sur pièces.....	19
Tableau 11 : Fiche de suivi des contrôles formels.....	20
Tableau 12 : Etat des prises en charge des AMR suite à contrôle fiscal externe de la DVF en 2023.....	21
Tableau 13 : Etat des prises en charge des AMR suite à contrôle fiscal externe des DPI en 2023.....	21
Tableau 14 : Taux de prise en charge des AMR en 2023.....	22
Tableau 15 : Taux de Recouvrement des AMR en 2023.....	22
Tableau 16 : Evaluation de l'exécution des recettes fiscales 2023.....	22
Tableau 17 : Etat des RAR potentiellement recouvrables au 31/12/2023.....	23
Tableau 18 : Activités liées aux projets d'innovation informatique.....	26
Tableau 19 : Liste des contrôles effectués en 2023.....	28
Tableau 20 : Recettes fiscales mensuelles en trésorerie pour 2023.....	39
Tableau 21 : Recettes fiscales mensuelles en budgétaire pour 2023.....	39
Tableau 22 : Exécution des recettes en 2023 par unité opérationnelle et mode de paiement.....	40
Tableau 23 : Prévisions de recettes fiscales pour la LFI 2024.....	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme de la DGI.....	5
Figure 2 : Exécution des recettes fiscales en 2023.....	12
Figure 3 : Etat des recettes fiscales brutes hors pétrole en 2023.....	13
Figure 4 : Répartition des recettes fiscales par Centre des Impôts en 2023.....	15
Figure 5 : Comparaison entre la réalisation 2022 et la réalisation 2023.....	17



Mot de Monsieur Mays MOUSSI
Ministre de l'Economie et des Participations

*«La collecte de l'Impôt est un dispositif central
du dispositif de financement de l'Etat.»*



Mot de Monsieur Éric BOUMAH
Directeur Général des Impôts



Dans l'optique de s'ériger en partenaire de confiance des contribuables et de l'Etat, de jouer sa partition dans l'action de la mobilisation des recettes fiscales, la DGI a, tout au long de l'année 2023, axé ses actions autour de l'optimisation des ressources budgétaires utiles au financement des engagements pris par l'Etat.

Les réformes législatives et les transformations structurelles engagées ont été des supports incontournables en vue de l'atteinte des objectifs de collecte fixés par le Parlement. Dans ce sens, la DGI est allée au-delà de ses objectifs, enregistrant une réalisation provisoire estimée à 10 % supplémentaire à l'objectif de recettes budgétaires assigné.

D'autres chantiers, tel que la facture normalisée, pourraient dynamiser davantage les recettes fiscales. Toutefois l'atteinte de cet objectif est subordonnée aux dotations budgétaires destinées à l'investissement..

Le plan d'urgence du Gouvernement en vigueur depuis le 28 septembre 2023 pourrait prendre des mesures dérogatoires afin que l'administration fiscale mobilise davantage de recettes, en répondant favorablement aux différents besoins par elle exprimés.

La reprise des formations pour les agents publics, le concours spécial d'entrée à l'Institut de l'Economie et des Finances de Libreville, à l'initiative du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, sans être suffisants, pourraient constituer une solution quant aux besoins en formation longtemps exprimés par la DGI.

Les programmes de contrôles fiscaux externes, de rationalisation des dépenses fiscales ainsi que de suivi des contreparties exigées des opérateurs qui en bénéficient feront partie des leviers mis à la disposition de l'Administration Fiscale, à condition que le Gouvernement mette à sa disposition l'ensemble des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces actions à forte valeur ajoutée.

PREAMBULE

8

En 2023, malgré un contexte économique mondial marqué par une conjoncture peu favorable lié à la hausse des prix des denrées alimentaires, du fait de la guerre en Ukraine, la Direction Générale des Impôts a su maintenir le cap et remplir entièrement la mission principale à lui assignée à savoir, la mobilisation des recettes fiscales nécessaires au financement des politiques publiques.

La culture de l'efficacité et de l'équité dans l'exécution de tâches ont guidé son action dans l'atteinte des objectifs budgétaires.

Ainsi, d'après les données provisoires en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent rapport, en fin décembre 2023, les recettes fiscales brutes globales hors pétrole mobilisées s'élèvent à **1008,51 Mds de FCFA** en budgétaire, soit un taux de réalisation de **110,93%** par rapport à l'objectif de **100% (907, 5 Mds de FCFA)** inscrit dans la Loi de Finances 2023.

La stabilité politique et économique se reflète dans l'évolution mensuelle des recettes enregistrées.

La hausse des recettes fiscales hors pétrole observée pourrait s'expliquer par les **bonnes performances** de la quasi-totalité des grands postes, notamment les impôts majeurs **(Taxe sur la Valeur Ajoutée (+29%), Impôt sur les Sociétés (+16,9%) et Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (+3,2%))**.

L'élargissement de l'assiette fiscale, à travers le lancement de la **Contribution Foncière Unique (CFU)**, qui a généré plus de **15 milliards (Mds) FCFA de recettes, pour une prévision de 13 Mds de FCFA**, soit un **dépassement de recettes de 15%**, constitue un autre élément ayant contribué à ces résultats.

Les repères structurels ont également été mis à contribution dans l'atteinte des résultats en cause. En effet, le suivi de la politique de rationalisation des dépenses

fiscales, entérinée par les lois de finances antérieures, ainsi que la réduction du champ et de la durée de certains avantages fiscaux ont été également un élément déterminant.

Engagée dans une dynamique d'amélioration continue de son offre de services auprès des contribuables, l'application Digitax est opérationnelle depuis le 08 avril 2024. C'est un outil innovant destiné à améliorer les processus métiers de la DGI par une gestion efficiente et une meilleure collecte des impôts, droits et taxes relevant de sa compétence.

La modernisation infrastructurelle conçue dans le but de rapprocher l'Administration fiscale des contribuables a motivé la création du Centre des Impôts d'Akanda à la fin du deuxième trimestre 2023.

Les missions d'appui technique, (forums et plans d'engagement pays) ont permis, entre autres, l'identification conjointe d'un panel de réformes dont certaines étaient déjà en cours, telles que l'évaluation TADAT sollicitée auprès du Département des Finances du Fonds Monétaire International. Il s'agit d'un outil destiné à l'arrimage aux standards internationaux en matière d'administration de l'impôt.

Le présent rapport d'activité qui synthétise les différentes actions sus énumérées est articulé ainsi qu'il suit :

- présentation de la Direction Générale des Impôts (I) ;
- mobilisation des recettes fiscales (II) ;
- réformes fiscales pour l'exercice 2023 (III) ;
- renforcement des relations avec les contribuables (IV) ;
- relations internationales (V).

9

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DE L'ESTUAIRE



I. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

A. Missions, vision stratégique et organigramme

1. MISSIONS

La Direction Générale des Impôts (DGI) a été créée par le décret n°1139/PR/MEFBP du 18 décembre 2002 à la suite de la fusion des anciennes Directions Générales des Contributions Directes et Indirectes, des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre, et de la Conservation Foncière et des Hypothèques. Son organisation et ses missions ont été complétées par le décret n°122/PR/MECIT du 28 février 2012 révisé par le décret n° 0021/PR/MEP du 18 octobre 2023. La principale mission de la DGI est d'appliquer la politique fiscale gouvernementale.

Il en résulte que la DGI est chargée de :

- élaborer la loi fiscale ;
- asseoir et recouvrer l'ensemble des impôts, droits et taxes relevant de sa compétence ;
- contrôler les déclarations des contribuables et veiller au respect de la loi fiscale ;
- traiter du contentieux fiscal.

2. VISION STRATÉGIQUE DE LA DGI

Au titre de l'année 2023, la Direction Générale des Impôts s'est donnée comme objectif principal la mobilisation à 100% des recettes fiscales prescrites par la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023, tout en modernisant ses procédures fiscales. Si elle a atteint et dépassé l'objectif de mobilisation des recettes, la modernisation, quant à elle, se poursuit. En effet, les processus pluriannuels que sont la digitalisation des services fiscaux, la construction des structures de proximité et la modernisation du système de gouvernance se poursuivent.

La DGI a opté pour le renforcement de son dispositif de gouvernance et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

L'effectivité du dispositif de contrôle interne de la DGI optimisera sa capacité à atteindre ses objectifs avec un niveau soutenable de maîtrise des risques inhérents à son activité. Il s'agit de s'assurer au quotidien du respect des règles et procédures en matière fiscale. A cet effet, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne dans le système de gouvernance continuent. Ainsi, des ateliers de travail ont été organisés au sein des services durant les mois de mai et juin 2023. Les travaux réalisés ont abouti à la proposition d'une nouvelle structure organisationnelle et à la définition du périmètre du dispositif de contrôle interne de la DGI.

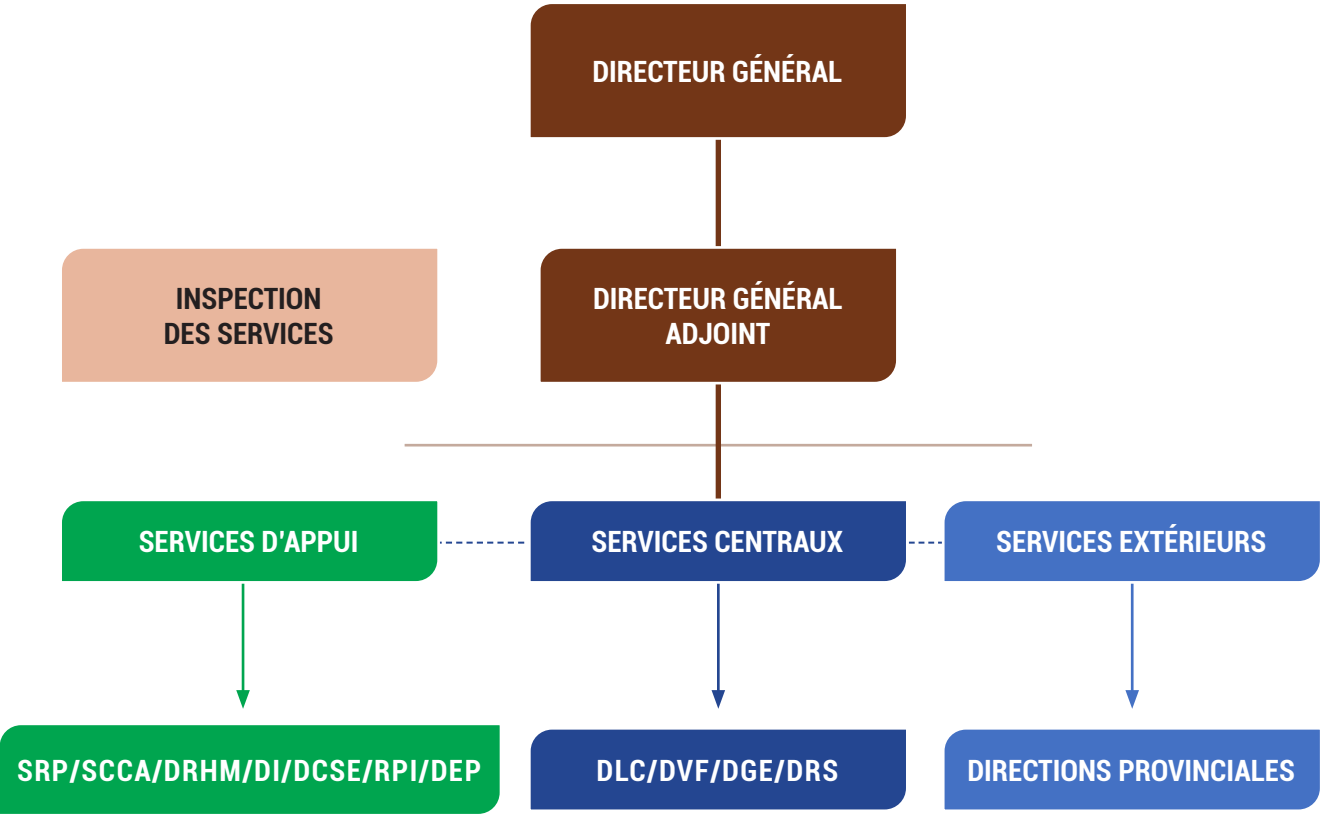
3. ORGANIGRAMME

La DGI est organisée autour de trois (3) composantes : des Services d'appui, des Services centraux et des Services extérieurs. Ces composantes sont détaillées ainsi qu'il suit :

- Services d'appui : huit (8) Directions ;
- Services centraux : quatre (4) Directions ;
- Services extérieurs : six (6) Directions Provinciales



ORGANIGRAMME DES SERVICES CENTRAUX
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Source : SRP et DRHM



Pamphile EYUGA
Directeur Général Adjoint



Edith Laure MBIGUIDI
Inspecteur des Services



LES SERVICES CENTRAUX
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Gérard NKOUME NZOGHE
Directeur des Ressources
Humaines et des Moyens



Fabien Junior OMBOUMA
Directeur de l'informatique



**Hermine Pascale ETHOGO
éps. NZOUBOU**
Directeur de la Centralisation,
de la Statistique,
et des Emissions



Franck Albert ZOBO
Receveur Principal des Impôts



Ghislain NDZOUMBANGOYE
Directeur des Études
et de la Prospective



**Paul N°2 ABESSOLO
ESSO'O MINTO'O**
Directeur de la Législation
et du Contentieux



Ghislain OTSOBI
Directeur des Vérifications
Fiscales



Calixte Médard NDJIBAH
Directeur des Grandes
Entreprises



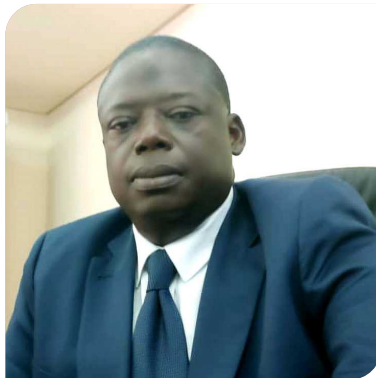
Carl-Eugene CAPITO
Directeur des Régimes
Spécifiques



LES SERVICES EXTERIEURS
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Lola Dulcinette AKOMA LEDJELE
Directeur Provinciale
des Impôts de l'Estuaire



Cyriaque NGOUONI
Directeur Provincial des Impôts
du Haut-Ogooue



Raphaël Fils DZO
Directeur Provincial des Impôts
du Moyen-Ogooue



Eugène Saturnin SANGOUBARI
Directeur Provincial
des Impôts de la Ngounié



Jean Yves EDOU
Directeur Provincial des Impôts
de l'Ogooue-Maritime



Gervais NDONG OBIANG
Directeur Provincial des Impôts
du Woleu-Ntem-Ogooue-Ivindo,



B. Ressources Humaines

4. RÉPARTITION DES EFFECTIFS

a. Par catégorie administrative et par Service

Tableau 1: Effectifs par catégorie et par Service

Direction	Catégorie					Contractuel	MONP	En attente d'Intégration		Départ en retraite
	A1	A2	B1	B2	C			Pré salaires	Sans pré salaires	
CAB DG	26	5	2	0	0	0	5	0	0	0
IS	45	9	0	1	0	0	1	0	1	1
SRP	2	3	1	0	0	0	0	0	1	0
SCCA	0	1	1	1	0	0	4	0	0	0
DRHM	24	10	2	3	1	0	6	2	8	0
DI	7	8	1	1	0	0	1	2	3	1
DCSE	7	10	6	3	0	0	0	0	2	0
RPI	4	5	1	1	1	0	2	0	0	1
DEP	10	0	1	0	0	0	1	0	1	0
DLC	22	2	0	1	0	0	3	0	5	0
DVF	26	11	1	2	0	0	1	0	1	0
DDOF	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0
DGE	32	32	11	5	2	0	2	1	8	0
DRS	10	3	2	0	0	0	1	0	4	0
DPIE	117	120	40	24	2	0	36	3	44	6
DPIHO OL	8	5	6	4	0	0	20	0	4	0
DPIMO	6	9	3	1	1	0	12	0	2	0
DPINN	7	8	2	1	0	0	9	0	2	0
DPIOM	21	15	3	3	0	0	23	0	2	0
DPIWN OI	10	5	0	1	1	0	14	0	1	2
TOTAL	386	261	83	53	8	0	141	8	89	11

Source : DRHM

b. Par corps de métiers et par genre

Tableau 2: Effectifs par corps de métiers

Corps de métiers des impôts	Effectif
Inspecteur Principal	0
Inspecteur Central	272
Inspecteur	140
Contrôleur	46
Agent d'Assiette	13
Total Agents du corps	471
Autres corps de métiers	461
Dont agents de la Main d'œuvre non permanente	141
Total général (1+2)	932

Source : DRHM

Tableau 3: Effectifs par genre

Genre	Effectif
Femmes	501
Hommes	431
TOTAL	932

Source : DRHM

CENTRE DES IMPÔTS DES MOYENNES ENTREPRISES D'OWENDO





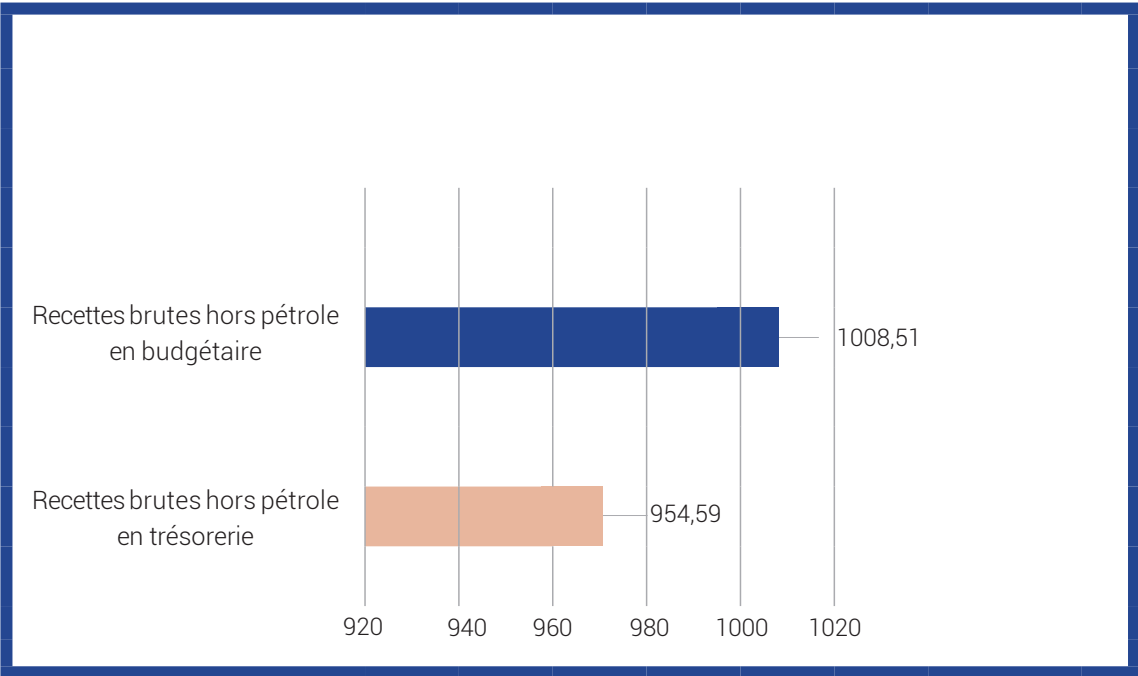
II. MOBILISATION DES RECETTES FISCALES

A titre liminaire, il y a lieu de préciser que les données fournies dans ce rapport restent provisoires car les données du mois de décembre sont en cours de finalisation. L'état définitif des recettes fiscales annuelles sera établi après la clôture des états comptables du Trésor Public.

A. Exécution des recettes fiscales en budgétaire et en trésorerie pour l'année 2023

En fin décembre 2023, les recettes fiscales brutes globales hors pétrole mobilisées par la Direction Générale des Impôts (DGI) s'élèvent à **1008,51 Mds de FCFA** en budgétaire dont **954,59 Mds de FCFA** en trésorerie, soit respectivement un taux de réalisation de **110,93%** et de **128,14%** par rapport à l'objectif de **100%** inscrit dans la Loi de Finances pour 2023.

Figure 2 : Exécution des recettes fiscales en 2023



Source : Direction des Etudes et de la Prospective (DEP) montants en Mds de francs CFA

Tableau 6 : Evaluation de l'exécution des recettes fiscales 2023

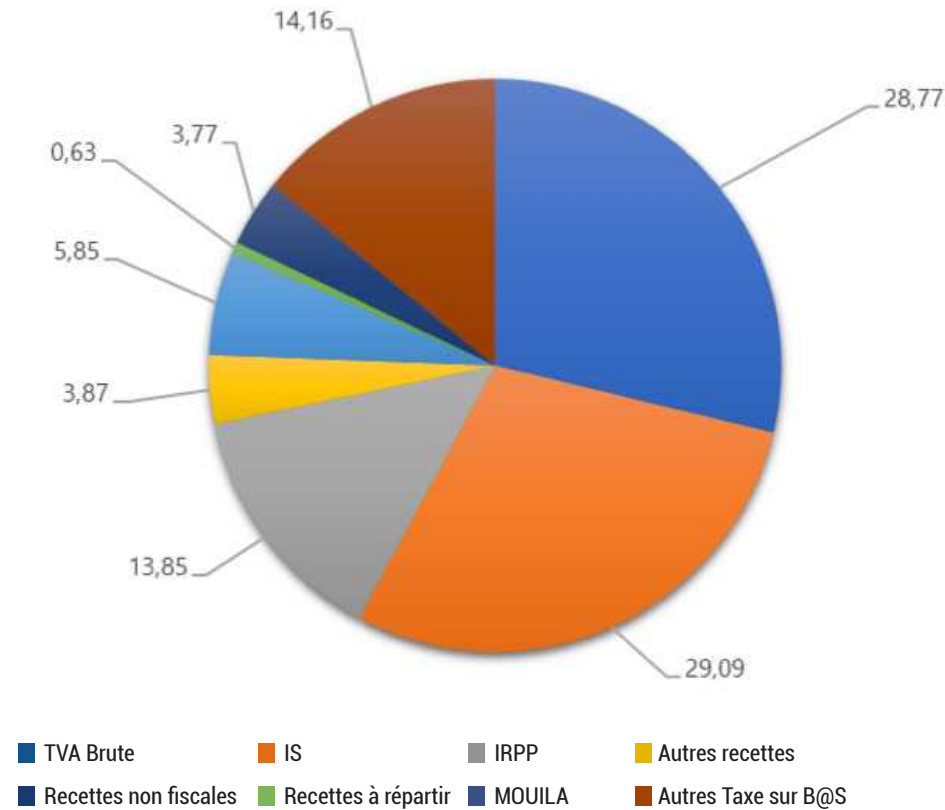
Intitulé	Objectif 2023	Réalisation 2023 (provisoire)	Ecart (Réalisation-Objectif)
Taux de réalisation de l'objectif de recettes fiscales hors pétrole inscrit dans la LF 2023	100 %	110,93 %	+ 10.93 %

Source : DEP

En comparaison avec l'année 2022, les recettes fiscales brutes hors pétrole en budgétaire s'élèvent à **201,15 Mds de FCFA**, soit **+24,9%**.

En 2023, **les recettes fiscales brutes hors pétrole générées** par **l'Impôt sur les Sociétés (IS)** et la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** arrivent en tête avec respectivement **29% chacun sur la recette globale** puis **l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)** et les Autres Taxes sur les biens et services avec **14% chacun**. Les **recettes non fiscales**, les **autres recettes fiscales** et les **recettes affectées** représentent respectivement 6%, 4% et 4%.

Figure 3 : État des recettes fiscales brutes hors pétrole en 2023



Source : DEP * autres taxes sur B&S : autres taxes sur biens et services

L'analyse détaillée des recettes fiscales hors pétrole permet d'affiner le comportement des grands postes de recettes.

6. IMPÔTS INDIRECTS

Les réalisations sont supérieures aux prévisions de la Loi de Finances pour 2023 (LFR 2023) pour un montant de **432,4 Mds de FCFA**, soit un **taux de réalisation de 121,7%**. Comparés à 2022, les impôts indirects enregistrent une augmentation de **132,3 Mds de FCFA**, soit une **progression de 44,1%**. Cette hausse est à mettre au crédit d'une part, de la **TVA** qui enregistre une **hausse de 65,1 Mds de FCFA**, soit **+29%**, et d'autre part des **Autres Taxes sur les Biens et Services** pour lesquelles les réalisations sont fortement en hausse de **67,2 Mds de FCFA**, soit **+89,1%.**

7 IMPÔTS DIRECTS

Ils enregistrent également une **hausse** des réalisations **par rapport aux prévisions de la LF 2023** avec un taux de réalisation de **101, 4%** pour se situer à **432,55 Mds de FCFA**, grâce notamment à la **bonne performance de l'IS** dont le taux de réalisation est de **103,5%** correspondant à **293,1 Mds de FCFA**. **Comparativement à l'année 2022**, ces recettes sont en **hausse de 46,6 Mds de FCFA**, soit une **progression de 17%**.

Les recettes en matière d'IRPP enregistrent un **taux de réalisation de 97,3%** par rapport aux prévisions. Elles sont en **hausse de 4,3 Mds de FCFA par rapport à l'année 2022**, soit une **progression de +3,2%**.

8. AUTRES RECETTES FISCALES, RECETTES NON FISCALES ET RECETTES AFFECTÉES

Ces différentes recettes enregistrent globalement un taux de réalisation de 106,8% et sont en hausse de 16,7 Mds de FCFA par rapport à l'année 2022, soit +14%.

9. INCIDENCE DES COMPENSATIONS DANS LES RECETTES

Dans l'analyse de l'exécution des recettes fiscales de l'année 2023, il y a lieu de relever l'incidence des compensations dans lesdites recettes.

Ainsi, en 2023, les compensations s'élèvent à 53,9 Mds de FCFA, soit 5,4% des recettes de la DGI. Ce mode de paiement très souvent utilisé pour le remboursement des crédits de TVA, vient fortement obérer la trésorerie de l'Etat. Cela constitue également un facteur de risque pour le budget de l'Etat. Il convient de noter, par ailleurs, que la retenue à la source de la TVA effectuée sur les montants des marchés publics ne constitue pas un encaissement par compensation. En conséquence, elle doit être comptabilisée dans les recettes en trésorerie.

En résumé, la hausse observée des recettes fiscales hors pétrole s'explique par les bonnes performances de la quasi-totalité des grands postes de recettes, à savoir la TVA (en évolution de +29%), les Autres Taxes sur les Biens et Services (en évolution de +89,1%), l'IS (en évolution de +16,9%), l'IRPP (en évolution de +3,2%), les Autres Recettes Fiscales (évolution de +20,6%), et les Recettes Non Fiscales (en évolution de +31,7%). Dans cette approche évolutive, il convient de faire observer que seules, les recettes affectées connaissent une baisse (-9,9%).

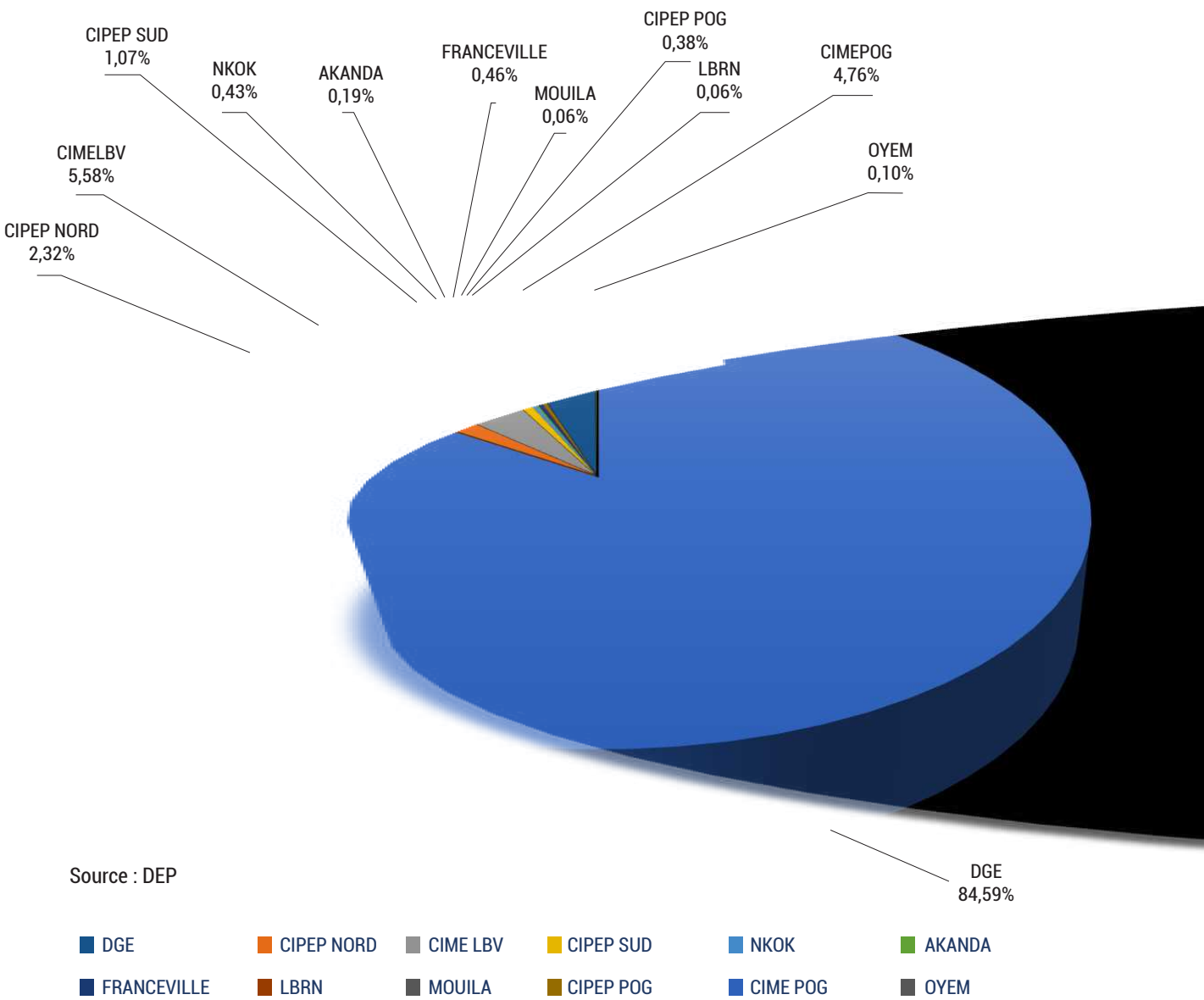


B. Recettes fiscales par Services Opérationnels

1. ETAT DES RECETTES FISCALES PAR SERVICES OPÉRATIONNELS

22

Figure 4 : Répartition des recettes fiscales par Centre des Impôts en 2023



2. ETAT DES RECETTES FISCALES PAR TYPE D'IMPÔT

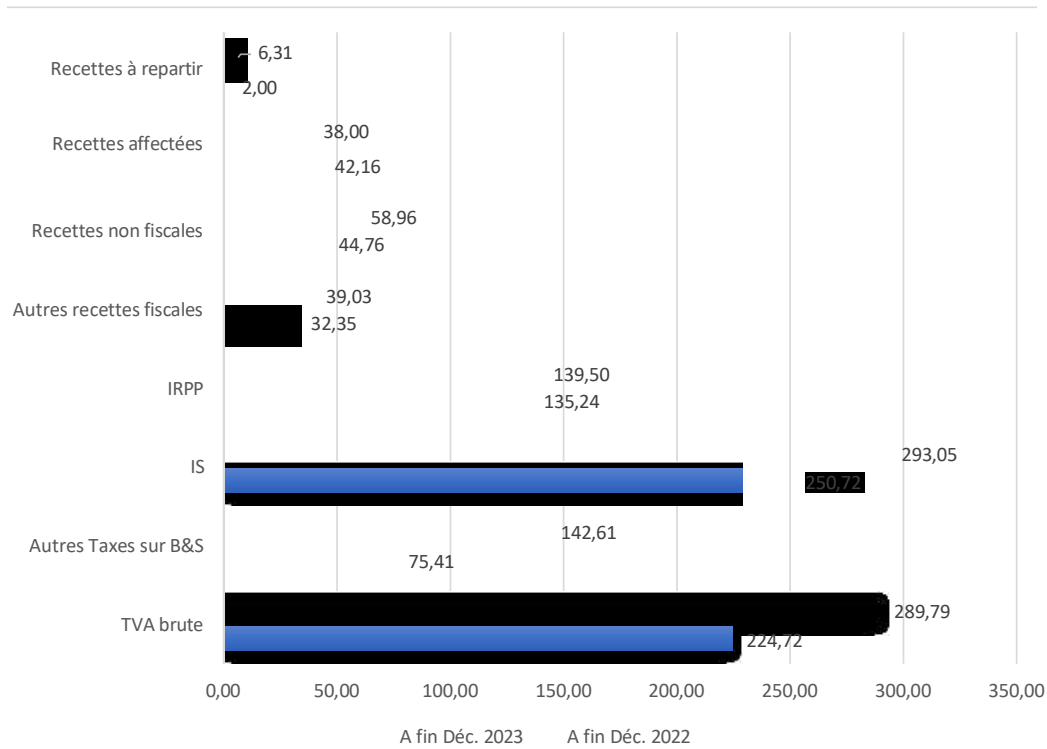
Tableau 7 : Recettes fiscales hors pétrole par type d'impôt

Désignation	Réalizations		Prévisions LF 2023		Variation Déc. 2022/Déc. 2023	
	A fin Déc** 2022	A fin Déc. 2023	Prévisions	Taux de réalisation	En valeur 2023/ LFI 2023	En %
Impôts indirects	300,14	432,40	355,36	121,7%	132,26	44,1%
TVA brute	224,72	289,79	256,23	113,1%	65,07	29,0%
Autres Taxes sur B&S*	75,41	142,61	99,13	143,9%	67,20	89,1%
Impôts directs	385,96	432,55	426,51	101,4%	46,59	12,1%
IS	250,72	293,05	283,16	103,5%	42,33	16,9%
IRPP	135,24	139,50	143,35	97,3%	4,27	3,2%
Autres taxes	119,27	135,99	127,29	106,8%	16,72	14,0%
Autres recettes fiscales	32,35	39,03	38,09	102,5%	6,67	20,6%
Enregistrement	8,75	12,16	11,17	108,86	0,99	38,97%
Recettes non fiscales	44,76	58,96	50,20	117,5%	14,21	31,7%
Recettes affectées	42,16	38,00	39,00	97,4%	-4,16	-9,9%
Recettes à répartir	2,00	6,41	0,00	0,0%	4,41	220,8%
Recettes brutes	807,36	1007,36	909,16	110,8%	200,00	24,8%

Source : DEP montant en milliards de FCFA **Décembre : Déc. Biens et Services : B&S

3. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES ENTRE 2022 ET 2023

Figure 5 : Comparaison entre les réalisations 2022 et 2023



Source : DEP montant en mds de F CFA

C. Opérations de gestion fiscale

1. PRÉSENTATION DU FICHIER DES CONTRIBUABLES PAR CENTRE

24

Tableau 8 : Etat du fichier des contribuables actifs et inactifs par centre en 2023

Services	Sociétés						Autres				Assujettissement TVA	
			Individuelles		ISL		Propriétaires Fonciers		SCI			
	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs
DGE	473											
CIME OWENDO	907	620	163	100					23	10	1068	600
CDI AKANDA	425	128	585	378	1334	703	13		13	13	65	6
CIPEP LBV NORD	1253	787	8275	1566	8422	345	180	22	137	67	27	
CIPEP LBV SUD	9711	21712	929	6814	6948	10		29	256	810	25	
DPIMO	122	63	1340									
CIME POG	316	71	35					10	31	361	166	
CIPEP POG	395	456		246	110				68			
CIPEP FRANCEVILLE	243	67	553	246	2385				2	103		
CIPEP LAMBARENE	30	4	135	903	1550	200	2	188		13		3
CIPEP WOLEU NTEM	28	14	2441	337	1016	39	7	2		103		15
TOTAL	13 903	23 466	14 912	10 590	21 655	1 287	309	252	511	931	1 765	790

Source : Direction des Grandes Entreprises (DGE) et DPI

2. SUIVI DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES PAR SERVICE OPÉRATIONNELS

Tableau 9 : Fiche de suivi des déclarations fiscales

Rubriques	Déclarations attendues	Nombre total déposées	Nombre déposés dans les délais	Nombre de défaillants	Nombre de relances	Taux de dépôt dans les délais	Taux de dépôt global	Taux de relance pour non dépôt
Déclaration Statistique et Fiscale (DSF)	5 829	3 491	2 842	1 742	594	49%	60%	34%
Déductions A la Source (DAS)	5 785	3 691	2 749	1 553	552	48%	64%	36%
TVA	7 935	5 265	4 912	2 736	1 513	62%	66%	55%
Acompte 1 IS 2023	2 607	1 742	693	947	518	27%	67%	55%
Acompte 2 IS 2022	2 134	1 378	693	838	518	32%	65%	62%
Solde IS 2022	2 024	1 074	675	851	558	33%	53%	66%
Acompte 1 (BIC, BNC, BA) 2023	1 663	1 036	581	875	520	35%	62%	59%
Acompte 2 (BIC, BNC, BA)	1 281	524	370	684	465	29%	41%	68%
Solde (BIC, BNC, BA)	949	305	276	541	89	29%	32%	16%
Retenues salariales	8 441	10 498	2 063	3 030	190	24%	124%	6%
ISL	56 044	10 265	2 014	1 548	1 219	4%	18%	79%
Total	94 692	39 269	17 868	15 345	6 736	19%	41%	44%

Source : DPI BIC : Bénéfice Industriel et Commercial - BNC : Bénéfice Non Commercial - BA : Bénéfice Agricole

3. ETAT DES CONTRÔLES SUR PIÈCES

Tableau 10 : Fiche de suivi des contrôles sur pièces

25

Rubriques	Nombre de contribuables contrôlés	Montant redressé en droits (AMR)	Montant redressé en pénalités (AMR)	Total
TVA	273	7 208 510 192	2 954 973 169	10 163 483 361
IS	1022	7 321 331 405	2 834 344 804	10 155 676 209
IRPP	822	1 267 790 930	199 109 560	1 466 900 490
Retenues salariales	547	908 635 452	315 915 007	1 224 550 459
ISL	297	223 353 274	53 966 294	277 319 568
Total impôt leader (1)	2961	16 929 621 253	6 358 308 834	23 287 930 087
Total autres impôts et taxes (2)		8 132 588 858	3 268 783 336	11 401 372 194
Total général (1+2)		25 062 210 111	9 627 092 170	34 689 302 281

Source : DPI Contrôle Sur Pièces (CSP)

4. ETAT DES CONTRÔLES FORMELS

Tableau 11 : Fiche de suivi des contrôles formels

Rubriques	Nombre déposés	Nombre contrôlés	Rappel droits	Rappel pénalités	Total
DSF 2022	2 671	1 437	465 987 365	45 130 624	511 117 989
DAS 2022	2 711	1 222	50 806 534	15 487 432	66 293 966
TVA 2023	4 420	3 689	8 002 725 891	3 216 831 374	11 219 557 265
Acompte 2 IS 2022	887	345	21 800 887	3 901 383	25 702 270
Solde IS 2022	1 540	499	6 394 588 104	2 657 441 008	9 052 029 112
Acompte 1 IS 2023	748	277	14 605 734	516 005	15 121 739
Acompte 2 IRPP (BIC, BCN, BA) 2022	262	220	42 265 046	3 895 464	46 160 510
Solde IRPP (BIC, BNC, BA) 2022	1 410	760	475 931 651	50 115 596	526 047 247
Acompte 1 IRPP (BIC, BCN, BA) 2023	199	166	12 554 535	2 063 661	14 618 196
Retenues salariales (ID10) 2023	1 704	843	1 513 262 541	424 803 596	1 938 066 137
ISL 2023	2 569	9 517	214 886 714	47 221 121	262 107 835
Total impôt leader (1)			17 209 415 002	6 467 407 264	23 676 822 266
Total autres impôts et taxes (2)			360 537 453	121 873 043	482 410 496
Total général (1+2)			17 569 952 455	6 589 280 307	24 159 232 762

Source : DPI

5. DÉLIVRANCE DES ACTES DE PROCÉDURES

Dans les services opérationnels, après traitement des déclarations des contribuables et une fois la dette évaluée, les agents émettent des Avis de Mise en Recouvrement (AMR) aux fins d'encaisser les impôts dus.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses missions, la DGI établit, sur demande des contribuables, certains documents, tels que les attestations d'imposition (personnes physiques ou morales), les attestations de situation fiscale, les quitus fiscaux, etc.

6. ACTIVITÉ DE SAISIE DES DÉCLARATIONS FISCALES

Afin de disposer des statistiques fiables et d'assurer une gestion efficace des contribuables, la DGI a mis en place des cellules de saisie des déclarations. Ces informations alimentent la base de données du processus de digitalisation des services via l'application Digitax

D. Opérations liées à la réalisation des contrôles fiscaux externes

Au cours de l'année 2023, aucune programmation n'a abouti à la mise en œuvre des Contrôles Fiscaux Externes (CFE). Toutefois, certains dossiers portant sur l'exercice antérieur ont été finalisés.

En septembre 2023, des objectifs accrus en termes de mobilisation des recettes fiscales ont été assignés à la DGI. A cet effet, de nombreux contrôles fiscaux ont été lancés sur l'ensemble du territoire dès le début du 4ème trimestre 2023. Le rendement de ces contrôles intégrera les résultats de l'exercice 2024.

1. ETAT DES CONTRÔLES FISCAUX EXTERNES DES GRANDES ENTREPRISES

Cet état tient compte des contrôles fiscaux externes bouclés par la DVF.

Tableau 12 : Etat des prises en charge des AMR suite à contrôle fiscal externe de la DVF en 2023

Rubriques	Nbre de dossiers programmés	Nbre de contrôles Conclus N	Montant redressé en droits (AMR)	Montant redressé en pénalités (AMR)	Montant recouvré en droits	Montant recouvré en pénalités	RAR
Vérification Générale (VG)	50	33	2 226 612 839	873 189 310	431 189 834	162 196 058	2 506 416 257
Vérification Partielle (VP) (TVA)	6	3	10 039 218	903 530	10 039 218	903 530	
Total	56	36	2 236 652 057	874 092 840	441 229 052	163 099 588	2 506 416 257
Dont période N-1	4		18 368 750	6 347 956	18 368 750	6 347 956	-
Dont période N	52	33	2 218 283 307	867 744 884	422 860 299	156 751 632	2 506 416 260

Source : DGE

2. ETAT DES CONTRÔLES FISCAUX EXTERNES DES BRIGADES DES SERVICES PROVINCIAUX DES IMPÔTS

Outre les dossiers relevant des exercices antérieurs non clos, les DPI ont réalisé des contrôles fiscaux externes sur la base des dossiers transmis par les Services de Gestion.

Tableau 13 : Etat des prises en charge des AMR suite à contrôle fiscal externe des DPI en 2023

Rubriques	Nom-bre de dossiers program-més	Nombre de contrôles conclus	Montant redressé en droits (AMR)	Montant redressé en pénalités (AMR)	Montant recouvré en droits	Montant recouvré en pénalités	Reste A Recouvre (RAR)
VG	238	116	9 142 580 533	2 879 011 043	199 815 321	822 507	11 820 953 748
VP (TVA)	-	-			-		
Total	238	116	9 142 580 533	2 879 011 043	199 815 321	822 507	11 820 953 748
Dont période N-1	4	1	17 760 434	2 396 607	6 809 513	737 007	12 610 521
Dont période N	43	6	32 926 669	23 967 961	-	-	56 894 630

Source : DPI

E. Opérations de recouvrement des recettes fiscales

1. SUIVI DES AVIS DE MISE EN RECouvreMENT

Tableau 14 : Taux de prise en charge des AMR en 2023

Services	Emission	PEC ¹	Taux de PEC
DGE	483 020 141 082	482 751 640 801	99,94%
CIME	73 673 433	64 125 122	87,04%
CDI AKANDA	9 790 097 660	9 790 097 660	100,00%
CIPEP LBV NORD	4 243 843 100	4 074 495 369	96,01%
CIPEP LBV SUD	6 011 969 464	5 169 052 128	85,98%
DPIOM	13 234 248 585	10 413 812 876	78,69%
DPIMO	288 476 476		0,00%
DPIWN	605 702 813	605 640 651	99,99%
DPIN	ND	ND	ND
DPIHO	1 651 708 294	1 642 544 686	99,45%
TOTAL	518 919 860 907	514 511 409 293	99,15%

Source : RPI

¹ Prise en charge

Tableau 15 : Taux de Recouvrement des AMR en 2023

Services	PEC	Recouvrement	Taux de Recouvrement
DGE	482 751 640 801	307 284 681 905	64%
CIME	64 125 122	9 309 164	15%
CDI AKANDA	9 790 097 660	747 572 990	8%
CIPEP LBV NORD	4 074 495 369	1 374 996 083	34%
CIPEP LBV SUD	5 169 052 128	1 226 681 838	24%
DPIOM	10 413 812 876	3 811 113 990	37%
DPIMO		136 354 650	
DPIWN	605 640 651	354 598 760	59%
DPIN	ND		
DPIHO	1 642 544 686	618 778 819	38%
TOTAL	514 511 409 293	315 564 088 199	61%

Source : RPI

Tableau 16 : Evaluation de l'exécution des recettes fiscales 2023

Intitulé	Objectif	Réalisation (provisoire)	Ecart (Réalisation-Objectif)
Taux de réalisation de l'objectif de recouvrement des AMR	85 %	61 %	-24 %

Source : Inspection des Services

2. SUIVI DES RESTES À RECOUVRER

Tableau 17 : Etats des RAR potentiellement recouvrables au 31/12/2023

Services	RAR ² Potentiellement Recouvrables au 31/12/2023	Part sur le total recouvrable
DGE	37 304 789 885	39%
CIME OWENDO	19 721 481 253	21%
CDI AKANDA	11 504 174 432	12%
CIPEP LBV NORD	5 553 563 815	6%
CIPEP LBV SUD	10 680 672 392	11%
DPIOM	7 078 097 733	7%
DPIMO	136 932 726	0%
DPIWN	393 469 032	0%
DPIN	-	0%
DPIHO	2 432 812 812	3%
TOTAL	94 805 994 080	100%

Source : RPI

² Reste à Recouvrer





III. REFORMES FISCALES POUR L'EXERCICE 2023

A. Réformes relatives à la politique fiscale

1. LANCEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES CONTRIBUABLES

Confrontée à la saturation de l'ancien système d'immatriculation, la DGI a initié un projet de mise en place d'un nouveau système d'immatriculation et de ré-immatriculation des personnes physiques et morales en République Gabonaise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, d'autres administrations et organismes publics disposant d'une compétence sectorielle en matière d'immatriculation ont été associés. c'est notamment le cas de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et des Caisses de Pension et de Sécurité Sociale (CNAMGS, CNSS et CPPF)³.

La première phase du projet a consisté au lancement, en 2020, de la nouvelle nomenclature d'identification fiscale. Pour rappel, l'ancienne codification comportait sept (7) caractères alors que la nouvelle dispose de treize (13)

La deuxième phase du projet visait à réimmatriculer l'ensemble des contribuables pour le fichier antérieur à 2020. Les travaux préparatoires en vue du démarrage de la phase de ré-immatriculation sont en cours.

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES AVEC LE GUICHET NUMÉRIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Lancé depuis le 02 juin 2020, le Guichet Numérique de l'Investissement (GNI) intervient dans le cadre de la digitalisation de l'ensemble des procédures de formalisation des entreprises en République Gabonaise. Le bureau des Impôts au sein de l'Agence

Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) réalise au quotidien l'enregistrement des actes de création et procède à l'immatriculation des sociétés, d'une part, et participe aux opérations de maintenance technique du GNI, d'autre part.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE UNIQUE

L'entrée en vigueur de la Contribution Foncière Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2023 avait pour objectif principal de générer des ressources minimales de 30 milliards de FCFA supplémentaires dans les cinq (5) années à venir aux collectivités locales, en vue du développement des services publics de proximité.

En outre, la CFU a également pour objectif l'optimisation de l'assiette fiscale et la mutualisation du paiement des impôts fonciers.

La phase d'opérationnalisation de la CFU a consisté à l'évaluation de la valeur des investissements issus des opérations de recensement et l'appréciation la capacité du registre des propriétaires fonciers.

Les actions menées dans le cadre de l'évaluation des besoins pour l'opérationnalisation de la CFU ont porté sur les points suivants :

- Sensibilisation de la population fiscale ;
- Diffusion de spots radio sur les obligations fiscales des contribuables ;
- Recensement des biens et propriétaires fonciers par le croisement des fichiers des administrations partenaires ;
- Développement d'une application dédiée à l'élaboration de formulaires de déclaration et de paiement ;

³ **CNAMGS** : Caisse Nationale de Maladie et de Garantie Sociale ; **CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; **CPPF** : Caisse des Pensions et des Prestations Familiales

- Formation des agents aux méthodes d'évaluation foncière.

Les opérations de recensement réalisées sur l'étendue du territoire national ont fait apparaître une valeur d'investissement de **1015 Mds de F CFA** pour **617 propriétaires fonciers** et un total de **10 803 biens**. L'ambition affichée par la réforme étant de porter le produit des recettes issues de l'impôt foncier au-delà de son niveau actuel de **13 Mds de F CFA**.

Des opérations de contrôle des obligations fiscales ainsi que le prolongement des actions sur le terrain seront mises en oeuvre lorsque que la ressource financière sera disponible.

4. AMÉLIORATION DU CADRE ORGANIQUE DE LA DGI

Depuis 2017, la réforme du cadre organique a été initiée afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services pour une

meilleure mobilisation des recettes fiscales. Cependant, le projet de texte organique a été transmis au Cabinet du Ministre et dans ce sens nous restons en attente d'un retour.

5. DIGITALISATION DES SERVICES FISCAUX

Dans la perspective d'améliorer sans cesse la collecte des impôts et taxes nécessaires au financement des services publics, la DGI a initié le projet de digitalisation des processus de l'administration fiscale.

Ce projet vise à développer, et à intégrer au sein d'une même plateforme le «*Logiciel Intégré pour l'Imposition et le Recouvrement*» (LIIR) et le portail de télé-procédures e-t@x.

La nouvelle application dénommée Digitax a vocation à digitaliser l'ensemble des métiers de la DGI, notamment la gestion de l'assiette fiscale, le recouvrement, le contrôle fiscal et le contentieux.



B.P. 45 / 37 Libreville - Tél. : (+241) 074 21 24 24 - www.dgi.ga

Le tableau ci-dessous, présente les activités liées aux projets d'innovation informatique initiés par la DGI.

Tableau 18 : Activités liées aux projets d'innovation informatique

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESSOURCES	STATUT
Digitax	• Modélisation : Création des logigrammes de tous les métiers de la DGI	CSI, SI, SAI	Réalisé
Digitax	• Atelier de travail sur l'ensemble des processus métiers (gestion, contentieux, recouvrement, contrôle) • Atelier technique	DIA, CSI, SAI	En cours
Projet d'API entre la Direction Générale des Impôts et la Cellule Foncière Unique	• Mise en place du serveur UBUNTU • Mise en place un serveur de base de données MYSQL ⁴ • Installation PHP 7.3 ⁵ • Mise en place de l'architecture de LARAVEL 8 pour l'API ⁶	DI, SI, SAI, SEM	Echanges entre les deux applications (LIIR et e-t@x) réalisées et tests
BAD/PADEG : Interconnexion et LAN DGI, Acquisition serveurs, équipements réseau, PCs Imprimantes et groupes électrogènes	• Suivi des travaux des commissions	DI, SEM, SA	Livraison des Ordinateurs de bureau, des portables, de photocopieurs, d'imprimantes ainsi que des Onduleurs. Les travaux se poursuivent pour les autres projets.
Création d'une vue des contribuables dans le cadre du projet CFU et participation à la structure de données (base de données), structure d'échange de données au niveau de l'API et grille sur LIIR.	• Participation aux travaux	DI, SAI, SA	Réalisé
Création d'une application mobile et desktop de géolocalisation des contribuables	• Etudes, modèles conceptuels de données et modèle logique de données et développement	DI, SI, SAI,	Réalisé
Mise en place d'un outil de gestion des Ressources humaines	• Etudes, modèles conceptuels de données et modèle logique de données	DI, CSI	Réalisé

Source : Direction de l'Information (DI)

⁴ Système qui permet de créer et d'administrer une base de données et sur lequel on peut effectuer des requêtes.
⁵ Langage de programmation aux performances et à la stabilité avérées.
⁶ Interface de programmation applicative qui permet l'interconnexion et l'échange d'informations entre deux logiciels

B.P. 45 / 37 Libreville - Tél. : (+241) 074 21 24 24 - www.dgi.ga

B. Réformes relatives à l'administration fiscale

1. PROPOSITION D'UN CADRE ORGANISATIONNEL
POUR L'INSPECTION DES SERVICES

Les agents de l'Inspection des Services ont bénéficié d'une formation sur **la méthodologie et les outils de conduite des activités d'Audit Interne (AI), de Contrôle Interne (CI) et d'inspection**. La vision à terme étant la construction d'un système de contrôle interne partagé au sein de la DGI.

Cette formation avait pour objectif de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de ces agents afin de leur permettre de concevoir un dispositif de contrôle interne propre à la DGI.

Un rapport d'étape a été transmis à la Direction Générale par l'Inspection des Services. La suite du projet consiste à la matérialisation des actes de contrôle permanent au sein des Services en effectuant une simulation pratique.

2. DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES
DE LOCALISATION DES CONTRIBUABLES

La Direction de la Centralisation, de la Statistique et des Emissions a assisté aux différentes séances de travail relatives à la mise en place du projet visant à la dématérialisation de la localisation des contribuables (géo location). Le but étant in fine de récupérer et de traiter les données recueillies sur le terrain par les agents afin les intégrer dans un système Global Positioning Système (GPS)⁷ dédié.

3. RATIONALISATION DES DÉPENSES FISCALES

Initié en 2013, l'évaluation de la dépense fiscale est devenue un exercice annuel consigné dans un rapport annexé aux Lois de Finances.

Les dépenses fiscales sont des renoncations à des recettes fiscales futures découlant des avantages fiscaux accordés par l'Etat aux

personnes physiques ou morales.

Ces renoncations visent à atteindre les objectifs stratégiques sur les plans économique, social et/ou environnemental à travers notamment la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie des populations et la protection de l'environnement.

L'évaluation menée en 2023 et annexée à la Loi de Finances 2024 a porté sur l'Impôt sur les Sociétés (IS), la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les Droits d'Accises (DA). Le montant global de la dépense fiscale intérieure évaluée s'élève à 239,82 Mds de FCFA contre 195,75 Mds de FCFA l'année précédente, soit une augmentation de 23%.

Les dépenses fiscales les plus importantes concernent la TVA, soit 67% du coût global, viennent ensuite les DA avec 18% et enfin l'IS avec 15%.

Au cours de l'année 2023, la DGI a également procédé au renouvellement des attestations d'exonération et de dispense antérieures à l'année 2020.

Il ressort de la campagne de renouvellement effectuée que trente-et-un (31) renouvellements d'attestation ont été accordés, onze (11) suspendus et trente-neuf (39) supprimés.

4. CONTRÔLE DES CONTREPARTIES

L'année 2023 a vu la reprise des contrôles de contreparties dont le fait générateur a été la reprise des travaux de construction des logements sociaux et du réseau routier. En 2022, faute de contrôle, Les avantages fiscaux accordés aux opérateurs économiques retenus pour la réalisation de ces projets avaient été suspendu.

TABLEAU 19 : Liste des contrôles effectués en 2023

Secteur d'activité	Entreprise
BTP (TRAVAUX ROUTIER)	SYNOHYDRO C.L COVEC
MINES	AZINGO
IMMOBILIER	Société Nationale Immobilière (SNI)
ASSURANCE MALADIE	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)
PORTUAIRE	Société Librevilloise Maritime (SOLIMAR)

Source : DRS

⁷ Système de localisation par satellite





IV. RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES CONTRIBUABLES

A. Obligations envers les contribuables

1. TRAITEMENT DES RESCRITS FISCAUX

Les rescrits fiscaux précisent la position de l'Administration fiscale sur des questions qui lui sont posées par les contribuables relativement au traitement fiscal d'une situation donnée ou d'une opération à entreprendre.

La DGI via la Direction de la Législation et du Contentieux a été saisie de cent quarante-sept (147) dossiers de rescrits fiscaux.

2. DÉLIVRANCE DES ACTES DE PROCÉDURES FISCALES

Dans les services opérationnels, les agents, après traitement des déclarations des contribuables et une fois la dette évaluée,

émettent des AMR aux fins de recouvrer les impôts dus. De même, dans le cadre de l'exercice de son activité, la DGI établit, sur demande des contribuables, certains documents tels que les attestations d'imposition des personnes physiques ou personnes morales, attestation des situations fiscales, quitus fiscal, etc.

3. TRAITEMENT DU CONTENTIEUX FISCAL ET DES REMISES GRACIEUSES

Au titre de l'année 2023, vingt-quatre (24) dossiers de contentieux liés à des réclamations ou contestations introduites par les contribuables sur la base des impositions émises à leur charge ont été traités.

B. Amélioration de la qualité du service fiscal

1. GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DES CONTRIBUABLES

La tenue du dossier des contribuables fait partie des activités de gestion. Ainsi, au sein de chaque Service de Gestion, les agents annotent le dossier du contribuable et y classent l'ensemble des informations (courriers, déclarations fiscales, quittances, etc.).

2. ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

Les activités ci-dessous ont concouru à assurer la communication externe :

- Publication du calendrier fiscal ;
- Organisation du lancement officiel du projet de digitalisation ;
- Impression et livraison de drapeaux (vert-jaune-bleu et drapeaux blancs (DGI) ;
- Community management.

3. LANCEMENT DU CENTRE DES IMPÔTS D'AKANDA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique fiscale de proximité de la DGI, un Centre des Impôts a été ouvert dans la commune d'Akanda en juin 2023. Ce Centre dispose de toutes les commodités et de tous les services nécessaires au fonctionnement d'une administration moderne.

Cependant le problème de fourniture en électricité du bâtiment qui abrite ledit centre ne favorise pas son rendement optimal et pourrait, à terme, obérer ses recettes fiscales.



V. RELATIONS INTERNATIONALES

A. Actes de coopération internationale

1. CONVENTIONS FISCALES

- Convention fiscale de non double imposition avec la Corée ;
- Convention fiscale de non double imposition avec la Chine ;
- Convention fiscale de non double imposition avec la Tunisie.

2. CONVENTIONS INTERNATIONALES

- Projet de Convention fiscale entre le Gabon et le Rwanda ;
- Convention fiscale entre le Gabon et la Serbie ;
- Signature du projet de Convention fiscale avec la Turquie.

3. PROJETS D'ACCORD

- Promotion et protection réciproques des investissements ;
- Commission mixte de coopération entre le Gabon et la Côte d'Ivoire ;
- Coopération bilatérale Gabon/Chine.

B. Rencontres internationales et activités de renforcement des techniques fiscales

L'année 2023 a été l'occasion, pour l'administration fiscale, de consolider ses relations en matière de coopération internationale mais aussi d'enrichir le panel de compétences de ses services en matière de techniques fiscales.

A ce titre la DGI a pris part à dix-sept (17) rencontres internationales en présentiel et par visioconférence sur les thématiques liées :

- Au développement des techniques fiscales ;
- Aux problématiques d'intégration régionale en matière fiscale ;
- à la transformation numérique ;
- Aux accords de libres échanges ;
- à l'échange d'informations et de bons procédés ;
- Aux enjeux du développement du système fiscal global ;
- Au développement des techniques en matière de recouvrement fiscal sur les plans sous-régional et mondial.

1. PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, la DGI a engagé des discussions avec la représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Gabon qui ont débouché sur l'élaboration du Plan d'Engagement Pays.

Ce plan est destiné à conforter et à faire aboutir les réformes entamées dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies.

Les objectifs visés par le plan d'engagement pays sont :

- Identifier les actions en vue d'optimiser la mobilisation des recettes fiscales (lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, les prix de transfert, la fiscalisation du secteur informel, la digitalisation) ;
- Identifier les actions en vue d'élargir la base des impôts, droits et taxes ;

- Identifier les actions en vue d'améliorer les performances budgétaires du Gabon.
- La validation des Termes De Référence (TDR) en vue du recrutement de l'expert chargé de la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'engagement pays est en cours.

2. BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Atelier sur la budgétisation prudente des dépenses publiques en Afrique

La DGI a participé, du 05 au 08 janvier 2023, à l'atelier de formation par visioconférence sur la budgétisation prudente des dépenses publiques en Afrique, organisé par le Centre de formation de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Cet atelier avait pour objectifs de :

- Renforcer les capacités des agents de l'administration fiscale sur trois domaines (budgétisation des dépenses publiques, gestion des finances publiques, efficacité des dépenses) ;
- Créer une plateforme collaborative (comité inter-régional) ;
- Formuler des recommandations à mettre en œuvre par les pays participants.

De cet atelier, il a été recommandé de :

- Renforcer la coordination intra services pour optimiser l'allocation de ressources ;
- Harmoniser les données utilisées pour évaluer l'efficacité et l'impact des dépenses publiques ;
- Intégrer des outils d'analyse quantitative pour évaluer les risques fiscaux et optimiser la gestion des finances publiques.

3. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

a. Réunion du Sous-Comité sur les flux fiscaux et financiers illicites

Du 31 mai au 02 juin 2023, à Addis-Abeba (Ethiopie), la DGI a pris part à la deuxième réunion du Sous-Comité sur les flux fiscaux et financiers illicites (IFF) du Comité Technique Spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires Monétaires, la Planification Economique et l'Intégration.

La réunion organisée avait pour objectifs de :

- Elaborer un outil dédié à la problématique des pertes de droits d'imposition issues des incitations fiscales ;
- Créer un mécanisme d'évaluation des flux financiers illicites adapter au contexte africain ;
- Affiner la collecte des données utilisées dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ;
- Disposer d'un outil d'amélioration de la taxation des activités numériques.

b. Rapport sur la Dynamique du Développement en Afrique

Au 3^{ème} trimestre 2023, la DGI a pris part à Libreville (en visioconférence) au lancement du rapport sur la Dynamique du Développement en Afrique (DDA), organisé par la Commission de l'Union Africaine (CUA) sur les questions de fiscalité et d'intégration économique.

Les travaux tenus sur le rapport à la DDA avaient pour objectifs de :

- Présenter la corrélation entre les tendances socio-économiques et le dynamisme de la mobilisation des recettes fiscales ;
- Apprécier l'impact des politiques et stratégies de développement sur la mobilisation des recettes fiscales ;
- Présenter les défis économiques et financiers sous le prisme de la mobilisation des recettes fiscales ;
- Présenter les dynamiques de développement en Afrique ;
- Identifier les opportunités et les défis associés à la mobilisation des ressources fiscales en Afrique Centrale.

4. FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

a. Evaluation TADAT

Le Département des Finances Publiques du Fonds Monétaire International (FMI) à travers l'outil objectif TADAT a procédé du 26 juin au 11 juillet 2023 à Libreville, à l'évaluation du mode d'administration des principaux impôts

directs et indirects essentiels aux recettes de l'Etat (TVA, IS et IRPP) de la DGI.

Les objectifs visés par l'évaluation TADAT étaient de :

- Relever les forces de la DGI en matière de fonctionnement ;
- Relever les forces de la DGI en matière d'administration des impôts majeurs ;
- Identifier les mesures correctives nécessitant un accompagnement du FMI ;
- élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre par les services audités.

b. Plan d'actions Post évaluation TADAT

Au terme de la mission sur l'évaluation TADAT, la DGI a élaboré au cours du mois de novembre 2023, un plan d'actions intégrant les recommandations formulées par le Département des Finances Publiques du FMI.

Le plan d'action post-évaluation TADAT a arrêté les actions prioritaires suivantes

- Arrimer l'intégrité du registre des contribuables aux standards internationaux
- Gérer efficacement les risques ;
- Améliorer la promotion du civisme fiscal ;
- Accroître le niveau des dépôts de déclarations fiscales dans les délais ;
- Accroître le niveau de paiement des impôts dans les délais ;
- Affiner la collecte des informations déclarées par les contribuables ;
- Assurer le règlement efficace des contentieux fiscaux ;
- Dynamiser la gestion des recettes fiscales ;
- Améliorer la redevabilité et la transparence.

c. Formation sur le partage de la rente minière en Afrique

Au deuxième trimestre 2023, à Libreville, la DGI a participé à la session de formation virtuelle sur le thème «Comprendre et modéliser le partage de la rente minière» organisée par la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI).

Les objectifs visés par cette session de formation étaient de :

- Fournir les outils nécessaires à l'analyse de secteur minier en Afrique ;
- Fournir les compétences nécessaires à la compréhension des instruments fiscaux utilisés dans les pays riches en ressources minières ;
- Construire des modèles d'analyse quantitative pour estimer le partage de la rente ;
- Améliorer les prévisions des recettes élaborées lors de nouveaux contrats miniers ;
- Optimiser les politiques fiscales minières.

5. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

a. Finalisation des données pour l'atelier sur les statistiques des recettes publiques

Au 1^{er} trimestre 2023, la DGI a pris part Addis Abeba en Ethiopie à l'atelier technique sur la publication des recettes publiques en Afrique, organisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Cet atelier technique avait objectifs de :

- Disposer d'éléments de comparabilité et de contribution dans les recettes globales du Gabon ;
- Collecter les données récentes sur l'exécution des recettes ;
- Disposer d'une base de données fiable et objective comme support d'analyse ;
- élaborer la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique ;
- Préciser l'usage des statistiques comme outil d'aide à la décision des gouvernants.

b. Atelier régional sur les statistiques des recettes publiques en Afrique

La DGI a participé à l'atelier régional sur les statistiques des recettes publiques en Afrique qui s'est tenu du 1^{er} au 06 mai 2023 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Les partages d'expérience issus de ces travaux ont présenté le rôle joué par les données statistiques des recettes dans

l'appréciation des décisions prises en matière de politique fiscale.

42

Cet atelier régional avait pour but :

- Élaborer les objectifs relatifs à la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique ;
- Promouvoir l'utilisation des statistiques comme outil d'aide à la décision en matière fiscale.

c. Atelier régional sur l'analyse et la prévision des recettes issues des industries extractives

La DGI a participé au 3^{ème} atelier régional sur l'analyse et la prévision des recettes issues des industries extractives qui s'est déroulé à Kinshasa en République Démocratique du Congo, du 26 au 30 juin 2023.

Les objectifs visés par cet atelier étaient de :

- Disposer d'une plateforme collaborative sur l'analyse et la prévision des recettes issues des industries extractives ;
- Vulgariser à terme l'utilisation de l'outil d'analyse fiscale des industries extractives (FARI) par les agents de la DGI ;
- Développer les compétences en matière d'analyse ;
- Vulgariser la pratique d'évaluation des régimes fiscaux ;
- Vulgariser le travail en synergie entre les administrations concernées par les industries extractives ;

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DU MOYEN-OGOOUE

- Mettre les bases pour l'élaboration d'un régime fiscal relatif aux industries extractives en vue de l'optimisation des recettes fiscales.

d. Atelier régional sur les statistiques des recettes publiques en Afrique

Au 3^{ème} trimestre 2023, la DGI a pris part à Libreville (en visioconférence) à l'atelier technique sur la publication des recettes publiques en Afrique, organisé par l'OCDE.

Cet atelier technique visait à :

- Garantir la fiabilité des données présentées par les pays participants ;
- Présenter le panel des données disponibles dans l'édition 2023 d'Initiative sur la Publication des Recettes Publiques en Afrique ;
- Faire adopter l'édition 2023 comme cadre de référence pour l'analyse des tendances et des performances fiscales en Afrique.

6. OFFICIE TOGOLAIS DES RECETTES

Le 08 mars 2023 le Directeur Général des Impôts (DGI) et le Commissaire Général de l'Officie Togolais des Recettes (OTR) ont signé une convention de partenariat pour la formation des agents. Cet accord est établi en vue du renforcement de la coopération entre les deux entités sur les questions de techniques fiscales et d'échanges de bons procédés.

ANNEXES

DETAIL DES RECETTES FISCALES

Tableau 20 : Recettes fiscales mensuelles en trésorerie pour 2023

43

Mois	Réalisations	Objectifs	Taux de réalisation	Part des réalisations sur le total des recettes
Janvier	90,71	84,62	107,20%	9,50%
Février	71,20	51,47	138,32%	7,46%
Mars	58,85	52,04	113,09%	6,17%
Avril	113,95	88,70	128,47%	11,94%
Mai	79,74	66,04	120,74%	8,35%
Juin	63,90	48,43	131,95%	6,69%
Juillet	79,45	51,68	153,74%	8,32%
Août	60,17	50,23	119,78%	6,30%
Septembre	90,74	50,13	181,01%	9,51%
Octobre	64,08	51,89	123,49%	6,71%
Novembre	111,35	87,06	127,89%	11,66%
Décembre	70,45	62,65	112,45%	7,38%
Total	954,59	744,95	128,14%	100,00%

Source : DEP montants en Mds de FCFA

Tableau 21 : Recettes fiscales mensuelles en budgétaire pour 2023

Mois	Réalisations	Objectifs	Taux de réalisation	Part des réalisations sur le total des recettes
Janvier	90,72	104,84	86,53%	9,00%
Février	71,37	63,60	112,23%	7,08%
Mars	66,72	63,99	104,25%	6,62%
Avril	116,32	107,12	108,59%	11,53%
Mai	104,98	80,53	130,35%	10,41%
Juin	64,06	59,23	108,16%	6,35%
Juillet	79,50	63,36	125,48%	7,88%
Août	60,30	61,48	98,08%	5,98%
Septembre	98,75	61,78	159,84%	9,79%
Octobre	65,96	63,74	103,48%	6,54%
Novembre	114,51	105,23	108,82%	11,35%
Décembre	75,32	74,26	101,43%	7,47%
Total	1 008,51	909,16	110,93%	100,00%

Source : DEP montants en Mds de FCFA

Tableau 22 : Exécution des recettes en 2023 par unité opérationnelle et mode de paiement

44	Désignation	Numéraire	Bancaire	E-t@x	Swift	Précompt- es tva	Totaux
	DGE	1 040 570 377	140 227 114 061	338 362 316 372	318 223 564 441	624 442 942	798 478 008 193
	CIPEP NORD	6 766 413 266	13 425 846 650	105 380 223	1 549 287 263	391 884 818	22 238 812 220
	CIME LBV	9 129 087 524	24 166 519 775	16 812 355 139	2 627 260 805	1 002 015 316	53 737 238 559
	CIPEP SUD	5 343 453 589	4 624 794 966	77 796 211	65 115 263	1 088 052 822	11 199 212 851
	NKOK	748 679 932	3 238 171 461	-	60 046 669	1 282 274 215	5 329 172 277
	AKANDA	616 931 286	939 191 370	264 416 281	18 759 750	177 342 492	2 016 641 179
	FRANCEVILLE	1 922 157 496	3 195 957 924	-	-	563 568 236	5 681 683 656
	LBRN	474 639 694	169 803 434	-	-	419 655 572	1 064 098 700
	MOUILA	619 549 060	4 800 758	-	-	16 547 847	640 897 665
	CIPEP POG	1 918 082 661	1 907 413 943	90 144 525	167 471 070	17 310 587	4 100 422 786
	CIME POG	3 487 105 209	24 949 439 262	18 093 630 839	1 939 545 967	3 467 439	48 473 188 716
	OYEM	805 100 860	267 835 943	-	-	-	1 072 936 803
	TRANSFERT		555 741 703				
	Total	32 871 770 954	217 672 631 250	373 806 039 590	324 651 051 228	5 586 562 286	954 588 055 308

Source : DEPmontants en Mds de FCFA

Tableau 23 : Prévisions de recettes fiscales pour la LFI 2024

Désignation	Exécution à fin décembre 2023	Prévisions LFI 2024	En valeur 2023/LFI 2024	Ecart en %
Impôts indirects	432,36	439,19	6,82	1,6%
TVA brute	289,81	289,52	-0,28	-0,1%
Autres Taxes sur B&S	142,55	149,66	7,11	5,0%
Impôts directs	434,51	448,05	13,54	3,1%
IS	295,00	295,69	0,68	0,2%
IRPP	139,50	152,36	12,86	9,2%
Autres taxes	136,05	179,01	42,96	31,6%
Autres recettes fiscales	39,03	43,90	4,87	12,5%
Enregistrement	12,16	11,15	-1,01	-9,06%
Recettes non fiscales	59,02	78,46	19,44	32,9%
Recettes affectées	38,00	56,65	18,65	49,1%
Recettes à répartir	5,59		-5,59	-100,0%
Recettes brutes	1008,51	1066,25	57,74	5,7%

Source : DEPmontants en Mds de FCFA

La nouvelle solution Digitale
de l'Administration fiscale
intègre trois (3) composantes :

LA PLATEFORME
E-T@X

LE SYSTÈME DE
GESTION DIGITAX

LA CONSOLE
E-BANK_DGI

Désormais, expérimentez
pleinement l'avantage de disposer
de tous les services fiscaux en ligne.



DGI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DigitaxGabon
LA NOUVELLE SOLUTION DIGITALE DE L'ADMINISTRATION FISCALE
E-t@x - Digitax - E-bank_DGI

La Direction Générale des Impôts

annonce à tous les contribuables qu'elle mettra en place au premier **trimestre 2024**, une nouvelle version de son portail de téléprocédures, dans le but de simplifier davantage l'accomplissement des obligations fiscales.

Cette nouvelle solution intègre trois (3) composantes :

- la Plateforme E-t@x ;
- le système de Gestion Digitax ;
- la Console e-bank_DGI.

AVEC DIGITAX, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !



PROFITEZ DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DÉSORMAIS DISPONIBLES EN LIGNE :



- Télédéclarer et télépayer tous vos impôts sur l'ensemble du territoire national, sans avoir besoin de se rendre dans un Centre des Impôts ;
 - Payer ses impôts par mobile money conformément aux plafonds légaux à partir d'un ou de plusieurs comptes bancaires, paiement multibanques possibles ;
 - Se faire immatriculer (personnes physiques en cas d'importation occasionnelle de biens) ;
 - Obtenir sa situation fiscale ;
 - Obtenir ses attestations (attestation de régularité fiscale, attestation de résidence fiscale etc.) ;
 - Échanger avec l'Administration fiscale par messagerie instantanée ;
 - Vérifier l'authenticité de tous les documents fiscaux depuis l'application, en scannant le QR CODE depuis son téléphone ou sa tablette, empêchant toute tentative de falsification ;
- Une ergonomie modulable grâce à la technologie responsive, adaptable à tous les formats notamment ordinateurs, téléphones et tablettes.

QUI EST CONCERNÉ ?

Ce portail est obligatoire pour toutes les personnes physiques ou morales assujetties à l'impôt en République Gabonaise.

COMMENT FAIRE POUR ADHÉRER ?

- Une campagne de communication et d'adhésion sera lancée au cours du premier trimestre 2024.
- L'adhésion ne sera possible qu'après l'obtention du numéro Extranet (**obligatoire**) fourni par la DGI.
- La campagne de communication déclinera la procédure complète d'adhésion.

IMPORTANT !

- Les adhérents et utilisateurs actuels de la plateforme **E-t@x** devront **obligatoirement** mettre à jour leurs informations.

☎ 062 39 27 62 - 062 39 27 48 ✉ contact@dgi.ga
 📍 Direction Générale des Impôts Gabon



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023

B.P. 45 / 37 Libreville - Tél. : (+241) 074 21 24 24 - www.dgi.ga